

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Amédée BEAUD

La Jeunesse Prévoyante.  
Mutualité et Epargne : Parmi les  
Oeuvres

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1903, tome 5, p. 408-410

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

## Parmi les Oeuvres

La Jeunesse Prévoyante. — Mutualité et Epargne.

On a essayé maintes fois d'établir dans les écoles des caisses d'épargne. Les enfants apportaient quelques sous pendant que la chose avait l'attrait de la nouveauté, puis bien vite on plantait là le carnet d'épargne, et, hélas, avec l'œuvre c'était souvent l'habitude de la prévoyance qui sombrait.

C'est que les caisses d'épargne avaient un grand vice de constitution ; les parents, surtout les pauvres, n'y étaient pas poussés, ne voyant là qu'un intérêt fort éloigné. Quant

à l'enfant il se souciait vraiment de bien autre chose que d'aller porter son sou au livret.

Il fallait, pour que le but principal fût atteint, pour que l'épargne devînt une habitude de l'enfant l'y « obliger » en lui demandant des versements périodiques. Il fallait de plus que les parents fussent poussés par intérêt à engager eux-mêmes leurs enfants.

Un groupe d'étudiants de l'université de Fribourg a essayé d'établir en se basant sur ces principes une œuvre qu'il a appelé Mutualité.

« La Société de secours mutuels et d'épargne, dit l'avis adressé aux familles, a pour but d'initier de bonne heure les enfants de nos écoles aux bienfaits de la Prévoyance et de la Mutualité.

« Elle procure aux parents, et plus tard aux enfants eux-mêmes, des avantages qui ne peuvent manquer d'être appréciés.

« L'œuvre de la Mutualité répond aux besoins des classes laborieuses. Elle apprend aux enfants la valeur de l'épargne, de la prévoyance et de l'initiative personnelle. Elle assure la sécurité aux jours d'épreuve et épargne aux enfants des travailleurs le recours toujours humiliant à la bienfaisance publique. »

J'ai cité tout entier ce petit manifeste adressé aux familles, parce qu'il pouvait bien faire de la Mutualité, son utilité et son but.

Voyons l'organisation de la Mutualité :

La Mutualité comprend l'assurance-maladie et l'organisation de l'épargne. Elle est établie pour les enfants dès l'âge de 8 ans, et pour les jeunes gens jusqu'à l'âge de 20 ans.

Le jeune mutualiste verse au minimum le montant de 15 centimes par semaine. Ce versement est réparti en deux parts : 8 centimes sont affectés au fond commun de l'assurance-maladie et servent à rétribuer au membre, pour toute maladie de plus de 4 jours et sur l'attestation du médecin, la jolie indemnité de 80 centimes par jour. Les 7 autres centimes appartiennent à l'enfant et forment, avec les cotisations des membres honoraires et le petit surplus qu'il apporte généralement, un petit capital qui, grâce au jeu des

intérêts accumulés, l'aidera plus tard à se créer une position honorable ou à se tirer d'un pas difficile.

J'ai dit qu'il fallait obliger l'épargne. Cela peut paraître un peu difficile au premier abord. Voici comment s'y prend la mutualité. Les statuts de la Société portent que les membres qui n'ont pas acquitté leur cotisation pendant plus de 15 jours cessent d'avoir droit aux avantages de la Société. Comme après tout on craint les jours de maladie, on continue d'apporter la cotisation et l'habitude se prend.

Elle se prend si bien que le plus souvent l'enfant apporte 10, 20 centimes en plus de sa cotisation, quelquefois des sommes plus grandes qu'il a à cœur de ramasser par un petit commerce : celui de lapins, par exemple. C'est ainsi que l'enfant apprend à épargner.

Cette œuvre qui existe dans le quartier de la Basse-Ville à Fribourg, a donné soit au point de vue moral, soit au point de vue matériel, des résultats faits pour réjouir le cœur des jeunes apôtres qui l'ont entreprise et qui s'y dévouent.

Les chiffres, au reste, parlent plus éloquemment. La société existe depuis bientôt 18 mois. Elle a distribué pour 126 fr. 60 d'indemnité de maladie ; plus de 40 fr. à une seule famille. Et ce qui est mieux, elle est actuellement en mesure de donner plus de 200 fr. d'indemnités de maladie à 80 centimes par jour. Un fond de réserve pour la maladie est en train de se constituer et l'épargne ascende à plus de 250 fr., sans compter les remboursements effectués.

Voilà des résultats brillants faits pour calmer les consciences les plus timorées.

Pourquoi n'essayerait-on pas ailleurs ?

Amédée BEAUD.